

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales
et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 17 juillet 2012

Secrétariat : 01 71 93 84 53
presidence.cnoi@ordre-infirmiers.fr
Réf. : DB/1131.2012

Madame la Ministre,

La diffusion dans la presse d'une lettre à la secrétaire générale du syndicat CGT Santé et Action sociale, dans laquelle vous annoncez vouloir "*engager rapidement des modifications législatives sur l'obligation d'adhérer aux ordres professionnels*", m'amène à vous écrire. Au nom du Conseil national de l'ordre des infirmiers et des membres des 123 conseils départementaux et régionaux, je vous fais part de notre totale désapprobation quant à la méthode employée.

Il n'est pas acceptable qu'un sujet aussi sensible que l'avenir des Ordres et, en particulier de l'Ordre des infirmiers, soit scellé dans une lettre adressée à un syndicat, en plein cœur de l'été ; d'autant que ce syndicat ne représente spécifiquement ni les infirmiers, ni les professions paramédicales. Plus grave, ce courrier prouve qu'avant toute concertation et avant même de disposer d'un bilan objectif sur les missions et les actions réalisées par l'Ordre, votre décision semble avoir été prise unilatéralement.

En effet, à ce jour, malgré notre demande, vous n'avez toujours pas personnellement reçu le Président de l'Ordre des infirmiers qui compte pourtant 117000 membres. Et cela, alors même que l'ont été des présidents de syndicats qui ne parviennent pas à atteindre un millier d'adhérents.

Plus inquiétant, lors du seul entretien que j'ai pu avoir le 2 juillet avec vos conseillers, il n'a jamais été question d'une modification de la loi. Au contraire, lors de cette rencontre, vos collaborateurs ont évoqué les nombreux projets communs en faveur de l'amélioration de notre système de santé, pour lesquels les pouvoirs publics comptent sur les ordres professionnels. Au regard des mesures rigoureuses que nous avons engagées pour garantir l'avenir de l'Ordre, ils ont été rassurants quant aux positions à venir du Ministère de la Santé.

Il est temps de rappeler qu'après une période extrêmement délicate, l'Ordre national des infirmiers a réussi à stabiliser son fonctionnement et à équilibrer ses finances, qu'il a acquis une autonomie lui permettant de répondre aux multiples attentes de la profession, qu'il accompagne quotidiennement les infirmiers dans leur vie professionnelle, qu'il tranche les litiges y compris devant ses chambres disciplinaires qui ont produit plus de 70 décisions à ce jour répondant ainsi aux plaintes des patients et des infirmiers, qu'il assure le contrôle et la prévention des conflits d'intérêts des infirmiers avec l'industrie pharmaceutique.

Il est temps aussi de rappeler fermement que pour des dizaines de milliers d'infirmiers salariés déjà membres de l'Ordre, le montant de la cotisation fixée à 30 euros annuels n'est plus un problème, ni même un sujet. Dans ce contexte, votre prise de position crée une polémique inutile et désastreuse qui peut mettre en péril les ordres et l'ensemble de leurs salariés. De plus, celle-ci va à l'encontre de l'intérêt général de la Profession.

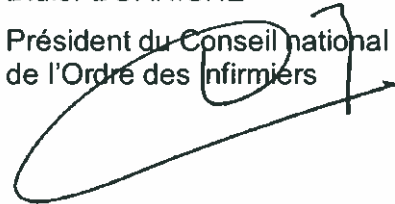
Madame la Ministre, en tant que membre du Gouvernement vous avez signé le 17 mai 2012 la charte de déontologie qui stipule que « *Les membres du gouvernement doivent être à l'écoute des citoyens. Ils entretiennent des relations suivies avec l'ensemble des partenaires institutionnels de leur ministère. Ils recueillent leur avis sur les principales décisions.* » Nous ne pouvons imaginer que deux mois plus tard, vos engagements aient été oubliés.

Par la présente et au nom de nos 117 000 membres, je vous demande d'accepter de nous recevoir afin que nous puissions enfin engager un travail sérieux et impartial de concertation dans le souci avant tout de la qualité et de la sécurité des soins de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Didier BORNICHE

Président du Conseil national
de l'Ordre des Infirmiers



Copie à Monsieur le Président de la République

Copie à Monsieur le Premier Ministre